

Diplôme d'État de Professeur de Théâtre (D.E.)

Un partenariat École de la Comédie de Saint-Étienne, École Supérieure d'Art Dramatique de Paris, École Régionale d'Acteurs de Cannes.

Qu'est-ce que le diplôme d'État de professeur de théâtre ?

Le DE valide les connaissances et compétences générales et professionnelles correspondant au premier niveau de qualification de ce métier. Ce diplôme n'est pas indispensable pour enseigner ; il permet de valoriser les capacités professionnelles et donc d'aller dans le sens de la sécurisation des parcours professionnels.

L'obtention par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Dès l'automne 2016, les personnes souhaitant passer le DE de professeur de théâtre pourront s'adresser à l'un des trois établissements habilités par le ministère de la Culture et de la Communication, qui organisent conjointement la mise en œuvre et la délivrance de ce diplôme. Les trois écoles prendront en charge les dispositifs de formation initiale ou continue ainsi que les examens sur épreuves ; **les VAE seront organisées dans un premier temps par l'ERAC seulement en collaboration avec La Réplique sur l'accompagnement.**

[+ d'infos sur le parcours d'obtention par la VAE](#)

ERAC

Villa Barety

68, avenue du Petit Juas

06400 Cannes

04 93 38 73 30

formationcontinue@eracm.fr

www.erac-cannes.fr

La Réplique Collectif

Friche Belle de Mai

41, rue Jobin

13003 Marseille

04 26 78 12 80

contact@lareplique.org

www.lareplique.org